

Bill C-30—Attribution de temps

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Quand le débat a été interrompu à 5 heures, le député de Gatineau (M. Cousineau) avait la parole.

[Français]

M. René Cousineau (Gatineau): Monsieur le Président, à 5 heures lorsque j'ai été interrompu, je soulignais l'affection très particulière du député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) pour le mot budget. A mon avis, son attachement fidèle et très profond à réclamer la présentation d'un budget de ce gouvernement est inconcevable et exagéré.

[Traduction]

Il a fallu cinq mois aux conservateurs, une fois arrivés au pouvoir, pour réunir le Parlement.

Une voix: Quatre!

M. Cousineau: Il leur a fallu sept mois pour présenter un budget, et pourtant ils exigent maintenant un budget de notre gouvernement après trois mois. Comment peut-on les prendre au sérieux? Je dois avouer que les conservateurs connaissent certainement les trucs et les moyens nécessaires pour demeurer 16 ans dans l'opposition.

Une voix: Oh, oh!

M. Cousineau: Les députés d'en face auront une chance et trouveront peut-être une solution en février prochain. Entre-temps...

[Français]

D'autres députés, monsieur le Président, ont suivi l'ex-ministre des Finances, quatre du Nouveau parti démocratique, deux du parti libéral et 16 du parti progressiste conservateur ont pris la parole sur le bill. Et n'est-ce pas le député de Saint-Jean-Ouest qui le 28 mai dernier s'est plaint du fait que le 23 octobre 1979, à titre de ministre des Finances, l'honorable collègue avait demandé une autorisation semblable. Il oublie vite. Il ne l'a pas mentionné cet après-midi. Il s'est plaint du fait que l'opposition, neuf libéraux, sept néo-démocrates ainsi que deux progressistes conservateurs avaient commenté la mesure présentée pendant quatre jours. Maintenant c'est l'autre pied qui porte le soulier!

Durant ce débat en deuxième lecture sur le bill C-30, on a eu 11 heures et 47 minutes de discussion, et je crois sincèrement que les discours et les remarques des députés de l'opposition ont touché tous les aspects de ce bill et qu'aucun fait nouveau, à mon avis, ne pourrait être présenté à la Chambre et être d'une certaine utilité à la population canadienne. Et c'est à elle qu'il faut penser, à la population canadienne. Je félicite le Président du Conseil privé (M. Pinard) d'avoir présenté cette motion en vertu des dispositions de l'article 75C du Règlement de la Chambre.

Vendredi dernier, j'ai entendu certains députés de l'opposition se servir des expressions *shame*, arrogance, clôture, eh bien, à mon avis, il faudra que les députés de l'opposition commencent à s'habituer et à s'ajuster à l'expression limitation des débats et perte de temps. Le gouvernement a assumé ses responsabilités, monsieur le Président, et le peuple canadien s'attend à ce que des décisions soient prises par ce gouverne-

ment, même si cela ne fait pas l'affaire des députés de l'opposition.

Laisser continuer les interventions à ce stade-ci, monsieur le Président, équivaldrait à ne pas assumer ses responsabilités parce qu'on m'apprend que 27 autres députés progressistes conservateurs auraient manifesté leur intention de prendre la parole sur ce bill. Pour amener des faits nouveaux? Non, des répétitions! Je ne sais pas combien de députés néo-démocrates prendraient la parole, mais il reste que si 27 députés progressistes conservateurs prenaient la parole, ce qui voudrait dire qu'ils auraient le droit de parler pendant 40 minutes chacun, nous pourrions avoir à la Chambre 18 heures de débat, de répétitions et d'obstruction, monsieur le Président. Si l'on ne soumet pas ce bill au comité immédiatement, on ne s'occupera pas des autres mesures législatives que ce gouvernement désire apporter pour le mieux-être de la population canadienne. Nous sommes ici pour administrer le pays et c'est exactement ce que nous avons l'intention de faire. Les tactiques de l'opposition, que ce soit des néo-démocrates ou des progressistes conservateurs, seront peut-être considérées par certains comme des modes de critique légitimes mais, pour d'autres, il n'y a personne qui pourra nier le fait que ces tactiques peuvent et doivent être considérées comme des tactiques d'obstruction.

Une voix: C'est cela. C'est vrai.

M. Cousineau: Monsieur le Président, quelles sont les intentions réelles des députés de l'opposition qui veulent prolonger le débat? Quel objectif poursuivent-ils? Si l'intention de l'opposition, et plus particulièrement les députés du parti progressiste conservateur, était de prolonger le débat en voulant discuter à fond ce bill, si l'intention des députés progressistes conservateurs était de vouloir faire ressortir tous les aspects du bill et l'examiner sous tous les angles, ce serait là une intention très légitime.

Mais, monsieur le Président, telle n'est pas la situation, ce n'est pas cela qui arrive. Depuis le discours de l'ancien ministre des Finances, le député de Saint-Jean-Ouest, ce fut en très grande partie de l'imitation, du déjà vu et toujours le même refrain. L'opposition a déjà crié: Honte; et si l'opposition émet l'opinion de clôture, je dois dire que nous n'avons pas l'intention de se laisser influencer par le chantage que l'ancien leader du gouvernement a fait en cette Chambre cet après-midi.

Monsieur le Président, je termine, parce que le temps s'écoule rapidement. Je termine donc en disant qu'il appartient au gouvernement d'organiser, d'en faire tousser. On n'a pas fini de les faire tousser, d'organiser les travaux. Il appartient au gouvernement d'organiser les travaux de la Chambre et de veiller aux initiatives qui y sont prises. C'est ce que nous faisons actuellement, et c'est ce que nous avons l'intention de faire pendant les quatre prochaines années.

[Traduction]

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Comme il est 8 h 10, les deux heures prévues pour l'étude de la motion dont la Chambre est saisie aux termes de l'article 75C du Règlement sont terminées. Je dois donc en vertu de cet article du Règlement interrompre les délibérations et mettre la motion aux voix.